

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 avril 2019

Consultation publique sur les textes relatifs à la création d'une base commune d'examen pour l'examen AMF

Après une étude de faisabilité menée en 2018 auprès des organismes certifiés afin de réfléchir sur l'opportunité d'améliorer encore davantage la qualité de l'examen AMF, les services de l'AMF ont proposé la création de deux " bases communes d'examen ", l'une en français, l'autre en anglais. Le projet d'organisation définitif a été présenté et validé par le Collège de l'AMF le 11 décembre 2018. Avant de finaliser les textes, l'AMF engage une consultation sur les projets de textes régissant l'examen certifié par l'AMF. Ces textes entrant en vigueur au 1er janvier 2020 amèneront d'une part des évolutions au niveau de l'organisation de l'examen, et d'autre part des évolutions au niveau du programme de l'examen AMF. La consultation est ouverte du lundi 8 avril, jusqu'au dimanche 5 mai 2019 inclus. Les contributions doivent être adressées à :

directiondelacommunication@amf-france.org URL =
[<mailto:directiondelacommunication@amf-france.org>]

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



CONTRÔLE SPOT

SERVICES D'INVESTISSEMENT

20 janvier 2026

Synthèse des contrôles SPOT sur l'implication de la fonction de vérification de la conformité dans le cadre de certains processus transverses



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

19 juin 2025

L'AMF publie les enseignements de ses contrôles sur la vérification et l'évaluation des connaissances des collaborateurs au sein des sociétés de gestion



GUIDE PROFESSIONNEL

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

12 juillet 2024

Guide sur l'examen AMF généraliste et finance durable



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02